

# Paris Habitat vous informe

parishabitat.fr |    

## Paiement de la quittance

Madame, Monsieur,

C'est dans un contexte particulier, que nous vous adressons ce courrier afin de vous faire part du soutien et de la solidarité de Paris Habitat à votre attention. Nous espérons sincèrement que vous et vos proches vous portez bien.

Suite aux décisions prises par l'État dans le cadre de la crise sanitaire, et en accord avec la Ville de Paris, Paris Habitat a pris des mesures d'organisation pour préserver au mieux la qualité de service aux locataires. À ce jour, les équipes de proximité, et particulièrement les gardiens, sont notamment mobilisés pour vous garantir les interventions urgentes de sécurité et d'entretien sur les sites où vous résidez. Nous vous encourageons à appliquer les consignes sanitaires et les gestes barrières qui doivent permettre de contenir l'épidémie de coronavirus et vous protéger.

Nous tenons par ce courrier, à vous réaffirmer l'engagement de Paris Habitat et de l'ensemble des collaborateurs, aux côtés de la Ville de Paris, à vous accompagner dans la situation complexe que nous traversons.

Conscients des conséquences particulières de la crise sanitaire Covid-19 sur votre activité, nous avons pris la décision de suspendre l'obligation de paiement du loyer du deuxième trimestre 2020 prévue à la fin du mois de mars, pour les commerçants, professionnels et associations, locataires d'un local commercial ou professionnel sur son patrimoine.

Dans cette perspective, les prélèvements automatiques ont également été suspendus. Aucune relance, ni mesure de recouvrement ne sera effectuée à votre rencontre, **le présent courrier valant dispense provisoire de votre obligation de paiement**. L'avis d'échéance qui accompagne ce courrier n'appelle donc pas pour le moment de paiement de votre part.

Cette décision s'inscrit dans le cadre de la loi N° 2020-290 du 23 mars 2020 et de l'ordonnance N° 2020-316 du 25 mars 2020 comportant des mesures d'urgence visant à soutenir économiquement les petites et moyennes entreprises touchées par la crise.

Nous vous préciserons prochainement, à notre tour, les modalités de mise en œuvre de ces décisions par Paris Habitat et les implications pour le paiement de cette échéance. Nos services restent à votre écoute pour toute précision.

Nous tenons à vous réaffirmer l'engagement de Paris Habitat à vous accompagner dans la situation complexe que nous traversons.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos sentiments les meilleurs.

**Roger Madec**  
président de Paris Habitat

**Stéphane Dauphin**  
directeur général de Paris Habitat